Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNI LE 25 AOUT 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois d'août à dix-neuf heures, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Marc BOULLET – Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON – Emilie CZAJKA – Catherine MESNARD – Freddy POUPIN – Nadine ROCHE - Benoît ROUSSILLON et Jonathan VERGNAUD.

Excusé ayant donné procuration : Jean-Pascal BLANCHON (pouvoir à Sébastien CHARRIAUD).

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal. Il lit les sujets inscrits à l'ordre du jour et précise que le sujet relatif à la **protection sociale complémentaire (risque Santé et/ou Prévoyance) – Mandat au Centre de gestion de la FPT de la Charente** est reporté à un prochain conseil municipal.

1) Avenant n° 1 à la convention au service de la santé et de prévention des risques professionnels du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale (FPT) de la Charente

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une proposition d'avenant, adopté par le conseil d'administration du Centre de gestion lors de sa séance du 23 juin 2020, pour proroger la durée de validité de la convention relative à la santé et à la prévention des risques professionnels conclue avec ce dernier, jusqu'au 31 décembre 2026 avec l'introduction d'une souplesse pour faciliter, le cas échéant, la dénonciation de celle-ci. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale (FPT) de la Charente ledit avenant à la convention.

2) Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de gestion de la FPT de la Charente

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par délibération en date du 21 janvier 2020, demandé au Centre de gestion de la FPT de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statuts de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

En effet, ce contrat portant sur la couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager est conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2021. Cependant l'adhésion est résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois.

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat d'assurance avec la compagnie, la convention de service avec le Centre de gestion et tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat

3) Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. Patrick WOJTERA, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe peut bénéficier au vu de son ancienneté d'un avancement de grade au 1er novembre 2020. Également, il propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à raison de 27 heures par semaine à compter du 1er novembre 2020.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la création de poste proposée ci-dessus et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4) Commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes Coeur de Charente

Commissions thématiques	Elu (e) proposé (e)
1. Commission économie, tourisme et agriculture Vice-Président en charge des thématiques : M. Bernard COMBAUD Exemples de sujets pouvant être abordés : Politique économique, touristique et agricole de la communauté de communes Zones d'activités économiques Aides aux entreprises Politique en matière de commerce d'intérêt communautaire (dernier commerce...) Evènements et actions en faveur de l'économie et de l'emploi (avec le réseau des acteurs économiques et de l'emploi) Actions en partenariat avec les acteurs du tourisme (office de tourisme, Charentes Tourisme, Comité régional du tourisme Nouvelle-Aquitaine, autres EPCI et acteurs publics...) Relation et actions avec l'Office de tourisme du Pays du Ruffécois Actions de promotions des produits locaux et actions en faveur de l'économie agricole Autres sujets	Jean-Marc BOULLET Catherine MESNARD
2. Commission finances Vice-Président en charge de la thématique : M. Laurent DANEDE Exemples de sujets pouvant être abordés : Finances de la collectivité Orientations budgétaires Fiscalité communautaire Produits des services communautaires Autres sujets	/
3. Commission communication Vice-Président en charge de la thématique : M. Eric BOUCHET Exemples de sujets pouvant être abordés : Communication interne et externe de la collectivité, dont site internet, publications, réseaux sociaux, relations avec les partenaires extérieurs... Autres sujets	/
4. Commission urbanisme et environnement Vice-Président en charge des thématiques : M. Laurent DANEDE Exemples de sujets pouvant être abordés : PLUI* et autres documents de planification (PCAET* notamment) Service d'instruction du droit des sols (ADS) Politique communautaire en matière d'énergie renouvelable (éolien, solaire, autres énergies …), en lien avec les acteurs concernés (PETR du Pays du Ruffécois, Région Nouvelle-Aquitaine, autres acteurs concernés) Autres sujets	Jean-Marc BOULLET Marie-Thérèse CHARRIERE
5. Commission mobilités Vice-Président en charge de la thématique : M. Philippe BOIREAUD Exemples de sujets pouvant être abordés : Plan de mobilité rural du Ruffécois Compétence Mobilités dans le cadre de la loi Mobilités (26/12/2019) Plan régional de transports publics routiers et ferroviaires Services publics itinérants (Bus France service Emmaus par exemple) Autres sujets	/
6. Commission assainissement Vice-Président en charge de la thématique : M. Didier CHAMPALOUX Exemples de sujets pouvant être abordés : Services communautaires d'assainissement non collectif et collectif Programmes de travaux d'assainissement Autres sujets	Sébastien CHARRIAUD Mathilde COLLIGNON
7, Projets structurants Vice-Président en charge de la thématique : M. Franck BONNET Exemples de sujets pouvant être abordés : Projets communautaires oeuvrant en faveur du développement et de l'attractivité	Nadine ROCHE Marie-Thérèse CHARRIERE

Commissions thématiques	Elu (e) proposé (e)
du territoire et favorisant sa compétitivité (bassin d'eau vive, pôle enfance jeunesse, gendarmerie, équipements culturels...) Promotion du programme européen LEADER auprès des porteurs de projet Autres sujets	
8, Commission équipements communautaires Vice-Présidente en charge de la thématique : Mme Nadine CAILLAUD Exemples de sujets pouvant être abordés : Entretien et travaux sur les équipements communautaires (bâtiments et espaces publics) Mise en accessibilité des équipements et espaces publics communautaires Autres sujets	/
9, Commission voirie Vice-Président en charge des thématique : M. Didier CHAMPALOUX Exemples de sujets pouvant être abordés : Entretien et travaux sur les voiries communautaires et sur les voiries communales confiées en délégation de maîtrise d'ouvrage (FDAC) Autres sujets	/
10, Commission sport et santé Vice-Président en charge des thématiques : M. Jean-Marc DE LUSTRAC Exemples de sujets pouvant être abordés : Politique communautaire en matière d'accès au soin (dont maisons de santé, de santé environnementale et de toutes actions en lien avec les orientations du contrat local de santé du pays du Ruffécois Equipements sportifs et de loisirs communautaires (baignades, centre équestre, motocross …) Evènement en matière de sport santé (Festisport) Autres sujets	Catherine MESNARD Mathilde COLLIGNON
11, Commission enfance et jeunesse Vice-Présidente en charge de la thématique : Mme Christine SOURY Exemples de sujets pouvant être abordés : Politique et services communautaires en direction du jeune public (centres de loisirs, maisons petite enfance, été actif et solidaire...) Actions culturelles en direction du jeune public (scolaire et extra-scolaire) Autres sujets	Catherine MESNARD
12, Commission patrimoine et culture Vice-Président en charge des thématiques : M. Eric BOUCHET Exemples de sujets pouvant être abordés : Politique et projets communautaires en matière de valorisation, de restauration et de médiation du patrimoine culturel, historique et naturel du territoire (programmes de restauration des églises inscrites/classées, valorisation du patrimoine néolithique et roman, financement et partenariat en faveur des sites de visites emblématiques : abbaye de Saint-Amant-de-Boixe, maisons du patrimoine de Tusson...) Politique communautaire en faveur de la promotion de la culture (aides financières, partenariat avec les acteurs locaux et notamment les salles de spectacle …) Autres sujets	Marie-Thérèse CHARRIERE
13, Commission affaires sociales et vie associative Vice-Président en charge des thématiques : M. Philippe BOIREAUD Exemples de sujets pouvant être abordés : Politique et projets communautaires en matière de gens du voyage, d'habitat et de toute action sociale d'intérêt communautaire Soutien et mise en réseau du tissu associatif du territoire Autres sujets	/

6) Avis de la commune de SAINT-FRONT sur les projets éoliens

Monsieur le Maire procède à la lecture de la proposition de délibération ci-dessous :

CONSIDÉRANT :

Que les attraits principaux de notre commune sont des paysages ruraux variés encore préservés, un environnement sain et une biodiversité fragile,

Que les habitants de la commune de SAINT-FRONT supportent déjà les nuisances visuelles, enlaidissement du paysage, risques pour la santé et la biodiversité, dépréciation immobilière qu'engendrent les nombreuses éoliennes des communes environnantes,

Que le Conseil Municipal de SAINT-FRONT se déclare favorable au développement des énergies renouvelables sur son territoire et les communes voisines dans la mesure où les bénéfices attendus sont supérieurs aux nuisances induites par ces nouvelles installations,

Que le PADD de la CDC Cœur de Charente de janvier 2020 préconise page 23 de « limiter l'impact de l'éolien sur le territoire, notamment en préservant certains secteurs de toute nouvelle implantation d'éoliennes en faveur de la préservation du milieu, des paysages et du cadre de vie »,

Que la création d'une nouvelle centrale éolienne sur le territoire de la commune de SAINT-FRONT ou des communes voisines représenterait un risque complémentaire pour la santé et le bien être des habitants, pour la biodiversité, pour notre patrimoine naturel et architectural, ainsi que pour nos projets d'amélioration du cadre de vie des habitants actuels et à venir,

Que le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois » de janvier 2020 précise page 5 que le « développement de l'énergie éolienne ne doit pas se faire au détriment du cadre de vie local »,

Que le « Guide des bonnes pratiques des projets éoliens en Pays Ruffécois » de janvier 2020 précise page 6 que « les PCAET [des communautés de communes] constituent la base de la stratégie énergétique du territoire, notamment concernant l'éolien »,

Que le PCAET de la CDC Cœur de Charente a fixé comme objectif chiffré pour 2030 de « porter à 27 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie »,

Que ces objectifs chiffrés pour 2030 ont déjà été atteints en 2020 pour la CDC Cœur de Charente et pour l'ensemble du Pays Ruffécois,

Le Conseil Municipal de SAINT-FRONT :

Décide de donner, pour les 5 prochaines années, un avis défavorable à tout nouveau projet éolien sur les territoires de la commune de SAINT-FRONT et des communes situées à moins de 6 km de la commune de SAINT-FRONT. (Avis défavorable adopté à l'unanimité).

7) Numérotation de certaines habitations

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes rencontrés sur l'adressage dans le cadre de la préparation du déploiement de la fibre optique.

Ainsi, dans le cadre du déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire expose que la commercialisation est conditionnée par la dénomination de la voie et l'existence d'un numéro, y compris dans les lieux-dits. Un diagnostic des adresses a été réalisé par les services chargés d'installer la fibre optique et doit être mis à jour.

A cet effet, M. le Maire indique les numéros absents qu'il convient de créer et de confirmer, à savoir :

Numéro de l'habitation	Libellé de la voie	ID parcelle
1	PLACE DE LA MAIRIE (en remplacement de RUE DE L'ECOLE-LE BOURG	1603180000C0662
999	PLACE DE L'EGLISE (bâtiment église)	1603180000C0654
1	SENTIER DU BOURG	1603180000C0650
1	LE CHATELARD	1603180000C1105
1	PLACE DE L'EGLISE (maison)	C0652 confirmée
1	LIEU-DIT : LA GROSBAUCHE (un seul numéro comprenant les deux parcelles160318000ZB0093 et 160318000ZB0094) (Confirmation du refus de numérotation de la parcelle 160318000ZB0092 sur laquelle est située une étable)	160318000ZB0093
1A	LIEU-DIT : LOUBARIERE	160318000ZK0159

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et à l'unanimité :

- décide de créer et confirmer les numérotations proposées par le tableau ci-dessus ;
- charge M. le Maire :
  * de prendre l'arrêté municipal correspondant ;
  * de notifier l'arrêté de numérotation auprès des propriétaires concernés ;
  * d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et de transmettre un exemplaire de cette dernière au service des impôts fonciers.

7) Questions et informations diverses

Jean-Marc BOULLET fournit quelques informations sur le comité syndical du Syndicat mixte à vocation multiple d'Aunac, à savoir :
Le nom du président : Nicolas QUERAUX– 14 délégués – 2 vice-présidents. (1er vice-président : Jean-Marc BOULLET et 2ème vice-président : M. Didier CHAMPALOUX, Maire d'Aunac.
Un budget de 340 000 € et le prix du repas à la cantine scolaire est de 2,50 €.
Prochaine réunion de ce comité le 14 septembre 2020.

Marie-Thérèse CHARRIERE communique des informations sur la réunion du Syndicat d'eau Nord-Charente à laquelle elle a participé. Ce syndicat est composé de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.Il regroupe 83 communes (45 000 habitants). Le siège social est à Saint-Claud.

Sébastien CHARRIAUD remet la notification à chaque titulaire et suppléant(e) désigné(e) en qualité de commissaire de la commission communale des impôts directs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 15.

_____